

Lettre Ouverte au président de la République Monsieur Emmanuel MACRON,

Des prix rémunérateurs : la condition n°1 pour sortir durablement de la crise agricole

Malgré nos différences, nous syndicats agricoles, Confédération paysanne, Coordination Rurale, MODEF, dans ce contexte de crise et face aux enjeux historiques, nous adressons cette lettre ouverte commune au Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron,

Cette lettre ouverte constitue un signal fort car nos fermes souffrent : 150 000 exploitations menacées, productions à perte (*lait, céréales, fruits et légumes, une partie des productions de viande*), 40% des fermes en détresse financière, plusieurs centaines de suicides par an. Il y a urgence à changer de cap.

La colère exprimée depuis trois mois en France et en Europe est le symptôme de l'échec du système agricole actuel à rémunérer les agricultrices et agriculteurs.

Le besoin primordial des paysannes et paysans exprimé partout en Europe est de pouvoir vivre dignement de leur métier. La concurrence déloyale des importations à bas prix, la concentration du pouvoir dans l'aval des filières alimentaires, l'insuffisance du renouvellement des générations sont des constats partagés par l'immense majorité des agriculteurs et agricultrices européennes.

Votre annonce, monsieur le Président de la République Emmanuel Macron sur les prix planchers doit permettre de protéger structurellement le revenu paysan pour toutes les productions.

Ce filet de sécurité est l'occasion de rendre le commerce plus équitable, afin de sécuriser la valeur du travail dans le secteur agricole et de mieux répartir les marges dans les filières alimentaires.

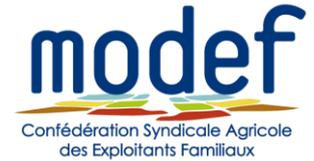
Or le sujet a scandaleusement quasi disparu des 62 engagements déclinés par le gouvernement ces derniers jours. Abandonner ce sujet central à la seule évaluation des lois EGALIM est complètement insuffisant, trop incertain et trop lent.

Ces prix minimums sont la traduction concrète de la revendication première de tous les agriculteurs, qu'ils soient mobilisés ou silencieux sur leurs fermes : l'interdiction d'achat de nos productions en dessous du prix de revient qui comprend nos charges, la rémunération de notre travail et notre protection sociale.



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne
et la défense de ses travailleur-euses



Ces prix minimum devront aussi s'appliquer aux produits importés, pour neutraliser la concurrence déloyale tant sur le plan social qu'environnemental. Cela exige de refonder les échanges internationaux, à l'opposé des accords de libre-échange actuels et en négociation (CETA, Mercosur, Nouvelle-Zélande, Kenya...). D'autres grands pays agricoles appliquent des mesures de protection de leur agriculture pourtant mondialisée via par ex les mesures contra-cycliques aux Etats Unis.

La remise urgente d'outils de régulation des marchés (prix minimum garantis, gestion des volumes, stockage public, encadrement des marges de l'agro-industrie et de la grande distribution...) est indispensable et permettra de prévenir les crises et protéger les agricultrices et agriculteurs de la volatilité des marchés.

Pour sortir de la crise agricole, **nos syndicats rappellent au gouvernement qu'il faut s'attaquer à la racine du problème : le manque de revenu pour toutes et tous les paysans**.

Sans cela, les réponses apportées par le gouvernement seront considérées insuffisantes pour une reconnaissance durable de notre métier de producteur d'alimentation, pour répondre aux enjeux sociétaux et pour réussir le renouvellement des générations.

Protéger le revenu paysan, voici le cap politique à fixer par les autorités françaises, européennes et internationales.

Le 9 avril 2024.

Raymond GIRARDI, vice-président du **MODEF**. Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux

Véronique LE FLOC'H, présidente de la **COORDINATION RURALE**

Laurence MARANDOLA, Porte-parole de la **CONFEDERATION PAYSANNE**